

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

## GAT VIE

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

### Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2014 (Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	AU 31/12/2014			NET AU 31/12/2013
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	Note 4	249 568	249 568	0	1 152
AC1.1,12,13 Investissements de recherche et développement		249 568	249 568	0	1 152
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>		224 022	163 750	60 272	71 721
AC21 Installations techniques et machines		194 271	136 701	57 570	67 284
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		29 751	27 049	2 702	4 437
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				0	0
<b>AC3 Placements</b>	Note 5	<b>59 526 303</b>	<b>783 770</b>	<b>58 742 533</b>	<b>20 339 532</b>
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées		6 214 665	0	6 214 665	3 214 665
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		0	0	0	0
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		6 214 665		6 214 665	3 214 665
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				0	0
AC33 Autres placements financiers		53 311 638	783 770	52 527 868	17 124 867
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		16 388 397	754 085	15 634 312	12 782 692
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		14 393 398	29 685	14 363 713	4 280 142
AC334 Autres Prêts		59 843		59 843	62 033
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		22 470 000	0	22 470 000	0
<b>AC4 Actifs représentant les contrats en Unité de Compte</b>	Note 6	<b>6 371 902</b>	<b>8 064</b>	<b>6 363 838</b>	<b>2 725 048</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	Note 7			<b>1 552 187</b>	<b>90 154</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		0		0	90 154
AC520 Provisions d'assurances vie		1 454 572		1 454 572	
AC530 Provisions pour sinistres Vie		97 615		97 615	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		0		0	0
<b>AC6 Créances</b>	Note 8	<b>3 492 490</b>	<b>341 418</b>	<b>3 151 072</b>	<b>2 563 275</b>
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe		849 431	341 418	508 013	830 224
AC611 Primes acquises et non émises		169 854		169 854	140 855
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		679 577	341 418	338 159	689 369
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		1 374 519		1 374 519	67 757
AC63 Autres Créances		1 268 540	0	1 268 540	1 665 294
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 016 839		1 016 839	914 240
AC633 Débiteurs divers		251 701		251 701	751 054
<b>AC7 Autres éléments d'Actif</b>	Note 9	<b>4 189 900</b>	<b>42 083</b>	<b>4 147 817</b>	<b>996 153</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse		2 979 907	42 083	2 937 824	554 302
AC721 Frais d'acquisition reportés		71 370		71 370	209 071
AC722 Charges à répartir		13 990		13 990	9 078
AC73 Comptes de régularisation Actif		1 124 633		1 124 633	223 702
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		961 160		961 160	209 359
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs		163 473		163 473	14 343
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>75 606 372</b>	<b>1 588 653</b>	<b>74 017 719</b>	<b>26 787 035</b>

## Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2014 (Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2014	31/12/2013
CP1 Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		332 781	332 781
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		-1 907 355	-2 181 957
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>5 868 740</b>	<b>5 594 138</b>
CP6 Résultat au 31/12		1 105 508	274 602
<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>	Note 10	<b>6 974 248</b>	<b>5 868 740</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>104 876</b>	<b>106 102</b>
PA23 Autres provisions		104 876	106 102
Crédit Fournisseurs d'immobilisations		2 688	4 485
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	Note 11	<b>56 850 965</b>	<b>16 896 618</b>
PA320 Provisions d'assurances Vie		53 387 807	16 185 142
PA330 Provisions pour sinistres Vie		1 598 859	589 929
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		44 438	46 585
PA360 Autres provisions techniques Vie		1 819 861	74 962
<b>PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte</b>	Note 12	<b>6 468 756</b>	<b>2 973 141</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs</b>	Note 13	<b>1 454 570</b>	
<b>PA6 Autres dettes</b>	Note 14	<b>1 726 284</b>	<b>682 330</b>
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>		0	90 154
PA63 <u>Autres dettes</u>		<b>1 726 284</b>	<b>592 176</b>
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		321 190	254 283
PA634 Crédoeurs divers		1 391 770	317 951
PA635 Concours bancaires		13 324	19 942
<b>PA7 Autres passifs</b>	Note 15	<b>435 332</b>	<b>255 619</b>
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>		435 332	255 619
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>74 017 719</b>	<b>26 787 035</b>

**Etat de résultat technique vie de GAT VIE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de résultat technique de l'Assurance VIE	Notes	Opérations Brutes au 31/12/2014	Cessions au 31/12/2014	Opérations Nettes au 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
<b>PRV1 Primes</b>	Note 16	7 798 944	-74 997	7 723 947	6 311 303
PRV11 Primes émises et acceptées		7 798 944	-74 997	7 723 947	6 311 303
<b>PRV2 Produits de placements</b>	Note 17	1 585 502		1 585 502	1 378 745
PRV21 Revenus des placements		1 276 557	0	1 276 557	1 077 550
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		39 465	0	39 465	87 001
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		269 480	0	269 480	214 194
<b>PRV3 Plus values non réalisées sur placements</b>					
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>	Note 18	1 608 873		1 608 873	0
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>	Note 19	-2 785 920	97 615	-2 688 305	-2 148 470
CHV11 Montants payés		-2 718 426	29 663	-2 688 763	-2 272 197
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-67 494	67 952	458	123 727
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>	Note 20	-6 651 477	1 364 418	-5 287 059	-3 397 089
CHV21 Provisions d'assurance vie		-2 779 699	1 364 418	-1 415 281	-2 083 368
CHV22 Autres provisions techniques		-373 208		-373 208	-20 814
CHV23 Provisions sur Contrats en Unité de compte		-3 498 570		-3 498 570	-1 292 907
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	Note 21	-174 303		-174 303	-128 087
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>	Note 22	-692 394		-692 394	-715 444
CHV41 Frais d'acquisition		-431 762		-431 762	-430 822
CHV43 Frais d'Administration		-260 632		-260 632	-284 622
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	Note 23	-799 725		-799 725	-704 253
<b>CHV9 Charges des placements</b>	Note 24	-155 417		-155 417	-332 540
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-74 266		-74 266	-47 151
CHV92 Correction de valeur sur placements		-24 930		-24 930	-36 465
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		-56 221		-56 221	-248 924
<b>CHV12 Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique</b>	Note 25	-141 955		-141 955	-238 550
<b>RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</b>		<b>-407 872</b>	<b>1 387 036</b>	<b>979 164</b>	<b>25 615</b>

**Etat de résultat de GAT VIE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(Exprimé en dinars tunisiens)**

<b>Etat de Résultat</b>		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	979 164	25 615
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie</u>	141 955	238 550
PRNT2	Autres produits non techniques	0	11 243
CHNT3	Autres charges non techniques	-13	-806
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>1 121 106</b>	<b>274 602</b>
CHNT4	Impôts sur le Résultat	-15 598	
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>1 105 508</b>	<b>274 602</b>
Effet des modifications comptables			
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>		<b>1 105 508</b>	<b>274 602</b>

**Etat de flux de trésorerie de GAT VIE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(Exprimé en dinars tunisiens)**

**Etat de Flux de Trésorerie**

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		7 664 677	6 136 641
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		-2 722 624	-2 310 858
E9 Commissions versées aux intermédiaires		-126 327	-112 362
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-819 342	-66 509
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-92 638 855	-18 677 801
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		51 288 991	11 235 270
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		-146 928	-651 304
E16 Produit financiers reçus		556 710	827 886
E18 Autres mouvements		39 309 266	10 393
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>Note 27</b>	<b>2 365 568</b>	<b>-3 608 645</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			-29 900
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		24 572	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>Note 28</b>	<b>24 572</b>	<b>-29 900</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			4 000 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>Note 29</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités</b>			
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>2 390 140</b>	<b>361 455</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>576 443</b>	<b>214 988</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>2 966 583</b>	<b>576 443</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (Exprimé en dinars tunisiens)**

	Intitulé	31/12/2014	31/12/2013
<b>HB1</b>	<b>Engagements reçus</b>	<b>999 895</b>	<b>999 895</b>
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	699 945	699 945
	<i>Autres engagements reçus</i>	299 950	299 950
<b>HB2</b>	<b>Engagements donnés</b>		
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
<b>HB3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

## LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

### Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

### Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2014 a été marqué par la concrétisation de l'opération de transfert du portefeuille d'assurance vie de GAT Assurance à GAT VIE.

Etant donné que la décision de transfert prend effet le 01.01.2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et que l'agrément du Comité Général des Assurances a été accordé le 01/11/2014., les modalités de transfert ont été fixées comme suit :

- GAT Assurances transfère à GAT VIE tous ses engagements techniques vis-à-vis des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances vie objet du transfert pour un montant de 36 730 989 dinars calculé à la date du 31.12.2013.
- En plus, et étant donné que le transfert prend effet le 01.01.2014, le solde technique de l'activité d'assurance vie dégagé par GAT Assurances et relatif aux contrats transférés à GAT VIE a été liquidé au profit de ce dernier dès la clôture des états financiers de l'exercice 2014 de GAT Assurances pour un montant de 1 165 995 Dinars.

### Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent

faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'évaluation des placements représentatifs des contrats en unité de compte est faite à la valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

**1) Les provisions mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs, le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

**2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2014 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2015.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

**3) Les réserves de stabilité :**

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

**4) Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats.

**5) Les provisions des contrats en unité de compte :**

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en unité de compte.

• **Les Etats de Résultat :**

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : Ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : Il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui, exceptionnellement, ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies, on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie, le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

produits de placements nets x capitaux propres  
capitaux propres + provisions techniques

• **Les états financiers :**

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2014 totalise tant à l'actif qu'au passif 74 017 719 dinars (dont 5 868 740 dinars comme total des capitaux propres avant résultat de l'exercice) contre 26 787 035 dinars en 2013 accusant ainsi une hausse de 176% et suite à l'opération de transfert du portefeuille vie.

L'exercice 2014 a dégagé un résultat bénéficiaire de 1 105 508 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 274 602 dinars en 2013.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2014 nettes d'impôts, d'annulations et de cessions s'élèvent à 7 723 947 dinars contre 6 311 303 dinars l'exercice 2013.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2014.

## Note sur le Bilan

### Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008, il est totalement amorti au 31 décembre 2014 contre une valeur nette de 1 152 dinars au 31 décembre 2013.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2014 une valeur brute de 224 022 dinars, les amortissements totalisent 163 750 dinars, soit une valeur nette de 60 272 dinars contre une valeur comptable nette de 71 721 dinars à fin 2013.

### Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de GAT VIE totalise au 31 décembre 2014 un montant net de 58 742 533 dinars contre 20 339 532 dinars au 31 décembre 2013, soit une hausse de 188% et ce suite au transfert du portefeuille Vie de GAT Assurance à GAT Vie.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2014			2013		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	12 478 000	-	12 478 000	3 633 000	-	3 633 000
Emprunts obligataires	1 885 713	-	1 885 713	647 142	-	647 142
Compte à terme	22 470 000	-	22 470 000	-	-	-
Billèts de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	14 525 807	216 154	14 309 653	8 451 672	234 259	8 217 413
Titres et Actions non cotés	8 077 255	537 931	7 539 324	8 317 875	537 931	7 779 944
Autres prêts	59 843	-	59 843	62 033	-	62 033
<b>Total</b>	<b>59 526 303</b>	<b>783 770</b>	<b>58 742 533</b>	<b>21 141 407</b>	<b>801 875</b>	<b>20 339 532</b>

Il est à signaler que les placements représentant les contrats en unité de compte ont été intégrés dans le poste placement au 31.12.2013. Pour les besoins de la comparabilité, la colonne de l'année 2013 a été retraitée et les actifs en unité de compte ont été présentés séparément conformément aux normes comptables tunisiennes. (Voir note n° 6)

### Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unité de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unité de compte présente un solde net de 6 363 838 dinars au 31 décembre 2014 contre 2 725 048 dinars à fin 2013 soit une hausse de 134%.

Cette importante évolution est expliquée notamment par la production des affaires nouvelles de l'année 2014.

### Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 1 552 187 dinars contre 90 154 dinars l'exercice précédent. L'importante hausse de ce poste se justifie par la constatation des parts des réassureurs dans les provisions techniques vie des contrats transférés du GAT Assurances.

### Note n° 8 : Les créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2014 pour un montant net de 3 151 072 dinars contre 2 563 275 dinars à fin 2013 et présente le détail suivant :

En Dinars	2014	2013
Créances nées d'op. d'assurances directes	508 013	830 224
Créances nées d'opérations de réassurances	1 374 519	67 757
Etat et organismes de sécurité sociale	1 016 839	914 240
Débiteurs divers	251 701	751 054
<b>Total</b>	<b>3 151 072</b>	<b>2 563 275</b>

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Ces créances représentent 11% du chiffre d'affaires 2014 alors qu'en 2013 ce rapport était de 13%.

Cette diminution est la résultante des efforts de recouvrement déployés. En effet, le taux de recouvrement réalisé au 31 décembre 2014 s'élève à 91%

- Créances nées d'opération de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 374 519 dinars au 31 décembre 2014 contre 67 757 en 2013. Cette évolution s'explique par la constatation des opérations de transfert du portefeuille Vie de GAT Assurances.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs divers : Ce compte présent à fin 2014 un solde de 251 701 dinars contre 751 054 dinars l'exercice précédent. La régression de ce poste s'explique par l'encaissement partiel de la créance née suite à la cession du Villa sis à El Menzah V pour un montant de 500 000 dinars.

### Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant net de 4 147 817 dinars contre 996 153 dinars en 2013 et se détaille comme suit :

En Dinars	2014	2013
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 937 824	554 302
Frais d'acquisition reportés	71 370	209 071
Charges à répartir	13 990	9 078
Comptes de régularisation	1 124 633	223 702
<b>Total</b>	<b>4 147 817</b>	<b>996 153</b>

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2014	2013
Les intérêts et loyers acquis et non échus	961 160	209 359
Les autres comptes de régularisation	163 473	14 343
<b>Total</b>	<b>1 124 633</b>	<b>223 702</b>

### Note n°10 : Capitaux propres et réserves

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2014 un montant de 6 974 248 dinars contre 5 868 740 dinars au 31 décembre 2013 enregistrant ainsi une hausse de 19%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinar	2013	Variation (+)	Variation (-)	2014
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	67 270			67 270
Réserves facultatives	213 511			213 511
réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reportés	- 2 181 957		274 602	- 1 907 355
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2013	274 602		- 274 602	-
Résultat de l'exercice 2014		1 105 508		1 105 508
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 868 740</b>	<b>1 105 508</b>	<b>-</b>	<b>6 974 248</b>

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes au 31/12/2014 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 776 095 DT détaillées comme suit:

Rubriques	Solde 31/12/2014
Réserve légale	67 270
Réserves facultatives	213 511
Réserve pour fond social	52 000
Modification comptable liée à un changement de méthode	443 314
<b>Total</b>	<b>776 095</b>

### Note n°11 : Les Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2014, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 56 850 965 dinars contre 16 896 618 dinars au 31 décembre 2013 accusant ainsi une augmentation de l'ordre de 39 954 347 dinars soit 236% suite au transfert des engagements techniques vie de GAT Assurance à GAT Vie.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2014	2013
Provisions mathématiques	53 387 807	16 185 142
Provisions pour sinistres à payer	1 598 859	589 929
Autres provisions techniques	1 819 861	74 962
Provisions pour participation aux bénéfiques	44 438	46 585
<b>Total</b>	<b>56 850 965</b>	<b>16 896 618</b>

#### Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 230% passant de 16 185 142 dinars en 2013 à 53 387 807 dinars au 31 décembre 2014. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	32 335 200	7 158 728
Contrats Epargne	8 290 070	5 433 277
Contrats Décès	12 762 537	3 593 137
<b>Total</b>	<b>53 387 807</b>	<b>16 185 142</b>

### Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2014 à 1 598 859 dinars contre 589 929 dinars en 2013. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances vie comme suit :

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	140 831	221 540
Contrats Epargne	28 128	14 186
Contrats Décès	1 429 900	354 203
<b>Total</b>	<b>1 598 859</b>	<b>589 929</b>

- Les provisions pour participation aux bénéfices :

Au 31.12.2014, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 44 438 dinars contre 46 585 dinars.

- Les autres provisions techniques : La provision de stabilité

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 1 819 861 dinars en 2014 contre 74 962 dinars l'exercice précédent.

Cette hausse a touché principalement la catégorie des contrats collectifs provenant du transfert et essentiellement le contrat Tunisair.

### Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unité de compte (U.C) :

Les provisions mathématiques des contrats en unité de compte s'élèvent à 6 468 756 dinars contre 2 973 141 dinars soit une hausse de 118%.

L'actif représentatif des U.C a totalisé un montant net de provision 6 363 838 dinars contre 2 725 048 dinars.

L'écart entre les provisions techniques et les actifs adossés aux contrats en U.C est justifié, d'une part, par le fait qu'au 31.12.2014 une partie des primes émises demeurent non encaissées.

D'autre part, la compagnie a encaissé en fin d'année des primes des contrats en unité de compte alors que le placement correspondant n'a pas été effectué pour des raisons de date de valeur.

### Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 1 454 570 dinars. Il est constitué principalement de la part des réassureurs dans les provisions techniques suite au transfert.

### Note n°14 : Les Autres dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31.12.2014 à 1 726 284 dinars contre 682 330 dinars à fin 2013. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2014	2013
Dettes nées d'opérations de réassurance		90 154
Etat et organismes de sécurité sociale	321 190	254 283
Créditeurs divers	1 391 770	317 951
Concours bancaires	13 324	19 942
<b>Total</b>	<b>1 726 284</b>	<b>682 330</b>

#### ✓ Crédeurs divers

La rubrique « crédeurs divers » totalise en 2014 un solde de 1 391 770 dinars contre 317 951 en 2013.

L'importante évolution de ce poste s'explique par la constatation de l'opération de transfert du portefeuille d'assurance vie dans le compte courant du GAT Assurance.

En effet, le solde du compte courant du GAT Assurances présente un solde créditeur de 1 051 723 dinars contre un solde créditeur de 192 339 dinars l'exercice précédent.

#### Note n°15 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2014 à 435 332 dinars contre 255 619 dinars en 2013. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements. Sa hausse s'explique par les nouvelles acquisitions enregistrées en 2014.

## Notes sur les états de résultat

### 1- Etat de résultat technique de l'assurance vie

#### Note n°16 : Les primes émises

Les primes émises nettes d'annulations de l'exercice 2014 s'élèvent à 7 798 944 dinars contre 6 356 724 dinars l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires net d'annulations des affaires directes réalisé par GAT VIE s'est élevé à 7 645 098 dinars contre 6 202 197 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 153 846 dinars contre 154 527 dinars en 2013.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 74 997 dinars contre 45 422 dinars en 2013.

La défalcation du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance vie se présente comme suit :

En Dinars	2014	2013	Tx Evolution
Contrats Mixte	1 248 121	1 347 672	-7%
Contrats Epargne	485 876	628 123	-23%
Contrats Décès	2 134 397	2 315 052	-8%
Contrats en Unité de Compte	3 930 550	2 065 877	90%
<b>Total</b>	<b>7 798 944</b>	<b>6 356 724</b>	<b>23%</b>

## Note n°17: Les produits des placements

Au 31 décembre 2014, les produits bruts de placements se sont élevés à 1 585 502 dinars et les charges de placement ont atteint 155 417 dinars. Le revenu net de placement a atteint 1 430 085 dinars contre un revenu net de 1 046 205 dinars l'exercice précédent.

## Note n°18 : Autres produits techniques :

Les autres produits techniques sont composés essentiellement :

- d'une part, du résultat de l'activité du portefeuille vie géré par GAT Assurance au cours de l'exercice 2014, et transféré à GAT Vie suite à l'agrément du CGA du 01.11.2014 à effet du 01.01.2014 pour un montant de 1 165 995 dinars.
- d'autre part, de la contrepassation de la variation des provisions techniques nette de réassurance des contrats transférés déjà prise en compte dans la détermination du résultat vie chez GAT Assurance.

## Note n°19: La Charge de sinistres

En 2014, on a enregistré une charge de sinistre nette de cession de 2 688 305 dinars contre 2 148 470 dinars l'exercice précédent soit 35 % du chiffre d'affaires contre 34 % l'exercice précédent.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élèvent au 31.12.2014 à 29 663 dinars.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2014.

La répartition des montants payés entre les différentes catégories d'assurances vie se présente comme suit :

En Dinars	2014	2013	Tx Evolution
Contrats Mixte	589 384	1 035 661	-43%
Contrats Epargne	1 379 706	751 220	84%
Contrats Décès	359 286	45 407	691%
Contrats en Unité de	390 050	565 309	-31%
<b>Total</b>	<b>2 718 426</b>	<b>2 397 597</b>	<b>13%</b>

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit :

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	- 103 260	- 252 093
Contrats Epargne	13 942	- 44 305
Contrats Décès	159 767	68 898
Contrats en Unité de Compte	- 2 955	8 036
<b>Total</b>	<b>67 494</b>	<b>- 219 464</b>

### Note n°20 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a atteint au 31 décembre 2014 la somme de 6 651 477 dinars contre 3 397 022 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	1 094 397	727 066
Contrats Epargne	2 803 009	15 994
Contrats Décès	- 744 499	1 221 685
Contrats en Unité de Compte	3 498 570	1 432 278
<b>Total</b>	<b>6 651 477</b>	<b>3 397 022</b>

### Note n°21 : Participations aux bénéfiques et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2014 s'est élevée à 174 303 dinars contre 128 087 dinars l'exercice précédent.

### Note n°22 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2014, la somme de 692 394 dinars contre 715 444 dinars en 2013 soit une régression de 3 %. Ces frais représentent 9% du chiffre d'affaires en 2014 contre 11% en 2013.

La régression des frais d'exploitation s'explique essentiellement par la restructuration qu'a connue GAT VIE, qui a été accompagnée par un transfert du personnel à la société mère GAT ASSURANCE.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

**Les frais d'acquisition :** Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirects tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats : ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31.12.2014 à 431 762 dinars contre 430 822 dinars.

**Les frais d'administration :** Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des

primes, d'administration du portefeuille : ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2014 à 260 632 dinars contre 284 622 dinars l'exercice précédent.

Conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, les compagnies d'assurances sont tenues de constituer une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Le calcul a fait ressortir une provision de 249 428 dinars détaillés comme suit :

Catégorie	Ressources	Emploi	Durée moyenne des contrats	Déficit de marge
Décès	93 737	138 745	5	225 043
Mixte	32 337	27 476	5	
Vie		4 877	5	24 385
UC	37 863	89 534		
<b>Déficit Total</b>				<b>249 428</b>

L'article 6 du dit arrêté a donné la possibilité aux compagnies d'assurances de procéder à un prélèvement sur les produits financiers attendus pour couvrir la dite provision.

Ainsi, GAT VIE a procédé à un prélèvement de 249 428 dinars sur les produits financiers de l'exercice 2014 afin de combler à l'insuffisance des ressources futures qui seront prélevés sur les primes.

### Note n°23 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2014 à 799 725 dinars soit 10% du chiffre d'affaires contre 11% en 2013.

### Note n°24 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées en 2014 à 155 417 dinars contre 332 540 dinars l'exercice 2013.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2014	2013
Charges de gestion des placements,	74 266	47 151
Correction de valeur sur placements	24 930	36 465
Pertes provenant de la réalisation des placements	56 221	248 924
<b>Total</b>	<b>155 417</b>	<b>332 540</b>

#### ✓ Charges de gestion des placements :

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclut notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements et une partie des loyers payés.

✓ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suites à la cession des actions cotées.

**Note n°25 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat**

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements Nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2014, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 1 430 085 dinars contre un revenu net de 1 046 205 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 141 955 dinars contre 238 550 dinars au 31 décembre 2013. La régression du montant alloué aux capitaux propres se justifie par l'importante hausse du stock des provisions techniques suite à l'opération du transfert.

**LE RESULTAT TECHNIQUE**

L'exercice 2014 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 979 164 dinars contre un bénéfice technique de 25 615 dinars 2013.

**Note n°26 : Le résultat des activités ordinaires**

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2014 avant impôt s'élève à 1 121 106 dinars contre 274 602 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est arrêté 15 598 dinars.

Le résultat net de l'exercice 2014 est bénéficiaire et s'élève à 1 105 508 dinars contre un résultat excédentaire de 274 602 dinars l'exercice précédent.

## Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

### Note n°27 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2014, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 2 365 568 dinars contre -3 608 644 dinars au 31 décembre 2013.

### Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2014, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à 24 572 dinars contre un solde négatif pour un montant de 29 900 dinars au 31 décembre 2013.

### Note n°29 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2014, GAT Vie n'a enregistré aucun mouvement lié aux activités de financement.

La variation de la trésorerie est de 2 390 140 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 2 966 583 dinars contre 576 443 dinars l'exercice précédent.

### Note n°30 : Note sur les opérations liées

En application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC), nous vous soumettons ci-après les conventions réglementées de la société GAT VIE relatives à l'exercice 2014 :

#### A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2014 (autres que rémunérations des dirigeants) :

GAT ASSURANCES a transféré des contrats vie à sa filiale GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et l'autorisation du CGA du 01/11/2014. Le montant global de l'opération de transfert s'élève à 38 330 108 dinars. Cette opération a fait l'objet d'un contrat de transfert entre GAT Assurances et GAT Vie.

#### B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2014 :

1. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2014 s'élève à 150 429 dinars.
2. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623.548 dinars.
3. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 14 381 dinars.
4. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 66 685 dinars.
5. La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 591 207 dinars.

6. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 404 072 dinars.
7. GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 10.638 dinars.
8. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2014 s'élève à 42 839 dinars.
9. Le compte « Sociétés du Groupe GAT » présente, au 31/12/2014, un solde créditeur de 1 244 062 dinars
10. dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de transfert.
11. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.
12. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2014 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 39 664 dinars et Ridha Jlassi : 5 394 dinars

### C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :
  - Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désignés par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
  - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2014 se présentent comme suit :
  - Les jetons de présence de l'exercice 2013 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2014 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 la somme de 12 000 dinars en brut.
  - La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2014 s'élève à 16 528 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG	Administrateurs
Avantages à CT	16 528	36 000
Avantages à long termes		
Avantages en nature		
<b>Total</b>	<b>16 528</b>	<b>36 000</b>



**Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2014**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	0	0		-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 214 665	6 214 665		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	9 997 379	9 243 294		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	5 544 848	5 544 848		
Autres parts d'OPCVM (4)	846 170	846 170		
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	14 393 398	14 363 713		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	59 843	59 843		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0		
Autres dépôts (6)	22 470 000	12 470 000		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	6 371 902	6 363 838		-
<b>Total :</b>	<b>65 898 206</b>	<b>55 106 371</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				
<b>(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière</b>				
<b>(2) Ce poste se détaille comme suit :</b>				
	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste valeur</b>		
<b>Actions cotées :</b>	8 134 789	7 918 635		
<b>Actions non cotées :</b>	1 862 590	1 324 659		
<b>Total :</b>	<b>9 997 379</b>	<b>9 243 294</b>		
<b>(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires &amp; FCP garanti</b>				
<b>(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes</b>				
<b>(5) Ce poste se détaille comme suit :</b>				
<b>Obligations cotées :</b>				
<b>Obligations non cotées :</b>	1 915 398			
<b>Titres de créances négociables et bons de trésor :</b>	12 478 000			
<b>Total :</b>	<b>14 393 398</b>			
<b>(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires</b>				

## Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2014

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	0	0		-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 214 665	6 214 665		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	9 997 379	9 243 294		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	5 544 848	5 544 848		
Autres parts d'OPCVM (4)	846 170	846 170		
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	14 393 398	14 363 713		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	59 843	59 843		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0		
Autres dépôts (6)	22 470 000	12 470 000		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	6 371 902	6 363 838		-
<b>Total :</b>	<b>65 898 206</b>	<b>55 106 371</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				
<b>(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière</b>				
<b>(2) Ce poste se détaille comme suit :</b>				
	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste valeur</b>		
<b>Actions cotées :</b>	8 134 789	7 918 635		
<b>Actions non cotées :</b>	1 862 590	1 324 659		
<b>Total :</b>	<b>9 997 379</b>	<b>9 243 294</b>		
<b>(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires &amp; FCP garanti</b>				
<b>(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes</b>				
<b>(5) Ce poste se détaille comme suit :</b>				
<b>Obligations cotées :</b>				
<b>Obligations non cotées :</b>	1 915 398			
<b>Titres de créances négociables et bons de trésor :</b>	12 478 000			
<b>Total :</b>	<b>14 393 398</b>			
<b>(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires</b>				

**Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	2 118 378	1 624 409	3 945 088	4 500 398	1 216 099
Provisions pour sinistres	20 014	31 836	18 150	39 108	357 192
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>2 138 392</b>	<b>1 656 246</b>	<b>3 963 238</b>	<b>4 539 505</b>	<b>1 573 291</b>
Primes acquises	2 944 431	2 673 247	2 754 064	2 790 025	3 220 991
% sinistres / primes acquises	<b>72,62%</b>	<b>61,96%</b>	<b>143,91%</b>	<b>162,70%</b>	<b>48,84%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	1 646 515	3 962 088	4 492 104	1 558 789	2 155 597
Provisions pour sinistres	7 227	8 611	28 583	43 368	393 124
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 653 742</b>	<b>3 970 699</b>	<b>4 520 687</b>	<b>1 602 157</b>	<b>2 548 721</b>
Primes acquises	2 673 247	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080
% sinistres / primes acquises	<b>61,86%</b>	<b>144,18%</b>	<b>162,03%</b>	<b>49,74%</b>	<b>55,13%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Inventaire 2013</i>					
Règlements cumulés	3 962 088	4 493 752	1 573 061	2 474 989	2 055 778
Provisions pour sinistres	28 119	12 495	363	255 514	189 552
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>3 990 207</b>	<b>4 506 248</b>	<b>1 573 423</b>	<b>2 730 503</b>	<b>2 245 330</b>
Primes acquises	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724
% sinistres / primes acquises	<b>144,88%</b>	<b>161,51%</b>	<b>48,85%</b>	<b>59,06%</b>	<b>35,32%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Inventaire 2014</i>					
Règlements cumulés	4 493 752	1 748 461	2 482 095	2 179 654	2 412 044
Provisions pour sinistres	20 522	617	314 321	240 653	1 388 957
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>4 514 274</b>	<b>1 749 077</b>	<b>2 796 416</b>	<b>2 420 307</b>	<b>3 801 001</b>
Primes acquises	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724	7 798 944
% sinistres / primes acquises	<b>161,80%</b>	<b>54,30%</b>	<b>60,49%</b>	<b>38,07%</b>	<b>48,74%</b>

**Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2014**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	3 750		3 750,000	PRNT11+PRV21
Revenus des participations			-	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		1 576 635	1 576 635,089	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)		5 117	5 116,884	
<b>Total produits des placements</b>	<b>3 750</b>	<b>1 581 752</b>	<b>1 585 501,973</b>	
			-	
Intérêts		56 221	56 220,933	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes		99 196	99 196,176	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>155 417</b>	<b>155 417,109</b>	

<b>Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2014</b>	<b>Total</b>
Primes Acquises	7 798 944
Charges de prestations	<2 785 920>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<6 651 477>
Autres Produits Techniques	1 608 873
<b>Solde de souscription :</b>	<b>&lt;29 580&gt;</b>
Frais d'acquisition	<431 762>
Autres charges de gestion nettes	<1 060 357>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;1 492 118&gt;</b>
Produits nets de placements	1 288 130
Participation aux résultats	<174 303>
<b>Solde Financier :</b>	<b>1 113 826</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	<74 997>
Part des réassureurs dans les prestations payées	97 615
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 364 418
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>1 387 036</b>
<b>Résultat technique Décembre 2014</b>	<b>979 165</b>
<b>Résultat technique Décembre 2013</b>	<b>25 615</b>
<b>Variation 2014 - 2013 :</b>	<b>3723%</b>
<b>Informations complémentaires :</b>	
Versement périodique de rente Vie	29 713
Rachats Vie payés	1 023 057
Sinistres et Capitaux échus Vie	1 630 643
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2014	63 319 721
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2013	19 869 759

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames et Messieurs les actionnaires DE LA SOCIETE « GAT Vie »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « GAT Vie », comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 74 017 719 dinars, des capitaux propres positifs de 6 974 248 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 105 508 dinars.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « GAT Vie » au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « GAT Vie » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 13 Avril 2015

Le commissaire aux comptes

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**  
ECC Mazars

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires DE LA SOCIETE « GAT Vie »

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2014 (autres que rémunérations des dirigeants) :**

GAT ASSURANCES a transféré des contrats vie à sa filiale GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et l'autorisation du CGA du 01/11/2014. Le montant global de l'opération de transfert s'élève à 38 330 108 dinars. Cette opération a fait l'objet d'un contrat de transfert entre GAT Assurances et GAT Vie.

### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2014 :**

1. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2014 s'élève à 150 429 dinars.
2. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623 548 dinars.
3. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 14 381 dinars.
4. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 66 685 dinars.
5. La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 591 207 dinars.
6. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 404 072 dinars.
7. GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 10 638 dinars.
8. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2014 s'élève à 42 839 dinars.
9. Le compte « Sociétés du Groupe GAT » présente, au 31/12/2014, un solde créditeur de 1 244 062 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de transfert.
10. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.
11. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2014 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 39 664 dinars et Ridha Jlassi : 5 394 dinars

### C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

3. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :
- Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désigné par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
  - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
4. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2014 se présentent comme suit :
- Les jetons de présence de l'exercice 2013 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2014 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 la somme de 12 000 dinars en brut.
  - La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2014 s'élève à 16 528 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG	Administrateurs
Avantages à CT	16 528	36 000
Avantages à long termes		
Avantages en nature		
<b>Total</b>	<b>16 528</b>	<b>36 000</b>

Fait à Tunis, le 13 Avril 2015  
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF  
ECC Mazars